Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901581-20251210-DB2025147-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

N° Acte : **2025-Délib-147-CM 10/12/2025**	Classification **: 1.1 Marchés publics**

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents ou représentés : 23

Objet : Cinéma : choix du scénario, validation du programme et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du cinéma Eckmühl

L'An deux mil vingt-cinq le dix du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Erwan SEZNEC ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Thomas JONCOUR ; M. Fabrice FABRIANO ; M. Christian DURAND (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; M. Yves CAPITAINE et M. Éric RAPHALEN.

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

Le cinéma Eckmühl constitue un équipement culturel emblématique de la commune, exploité en régie municipale depuis 2002. Classé *Art et Essai* et membre du réseau *Europa Cinemas*, ce mono-écran a enregistré 33 000 entrées en 2023, soit une fréquentation inférieure à son niveau record de 52 800 entrées en 2019. Cette diminution s'explique notamment par les effets de la crise sanitaire ainsi que par l'ouverture, en 2021, d'un multiplexe à Pont-l'Abbé.

L'établissement, d'une capacité de 178 places, est fermé depuis mars 2024 à titre préventif, à la suite d'une étude approfondie de sa structure métallique. La municipalité a, dans ce contexte, confié à la SEMBREIZH une étude de faisabilité visant à examiner :

1. Les possibilités de réhabilitation du bâtiment actuel ;
2. L'opportunité de créer un nouvel équipement cinématographique sur un site moins contraint.

L'étude de faisabilité conduite par la SEMBREIZH, étayée par les échanges avec les services de l'État et les architectes-conseils de l'ADRC, a permis de lever les obstacles juridiques et techniques qui existent sur le site de Kérity et d'identifier plusieurs scénarios qui ont été présentés au comité de pilotage le 28 octobre 2025. Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Accord de principe des Architectes des bâtiments de France pour une déconstruction-reconstruction, sous réserve de préserver la dimension mémorielle du cinéma historique ;
- Possibilité d'intégrer la maison mitoyenne nord au projet, sans possibilité de la démolir, mais en conservant sa façade ;
- Obligation de surélever l'emprise afin de répondre aux exigences du PPRL.

A partir de ces éléments, 4 scénarios ont été étudiés :

1. **Déconstruction / reconstruction à Kérity – surfaces équivalentes à l'existant avec mono-écran**
   Capacité : 170 fauteuils
   Coût estimé : 1 950 000 € HT à 2 300 000 € HT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901581-20251210-DB2025147-DE

2. **Déconstruction / reconstruction à Kérity – surfaces d'accueil augmentées avec mono-écran**
   Capacité : 153 fauteuils
   Coût estimé : 1 750 000 € HT à 2 000 000 € HT

3. **Déconstruction / reconstruction à Kérity avec intégration de la maison mitoyenne nord avec mono-écran**
   Capacité : 205 fauteuils
   Coût estimé : 2 350 000 € HT à 2 750 000 € HT (plus le coût d'acquisition de la maison d'habitation)

4. **Construction d'un nouvel équipement à proximité de la salle Cap Caval – 2 écrans**
   Capacité : 172 fauteuils + 55 fauteuils
   Coût estimé : 2 630 000 € HT à 3 050 000 € HT

Il est rappelé que l'objectif principal de la municipalité est de maintenir durablement une activité cinématographique à Penmarc'h, activité qui a pu être provisoirement transférée avec succès à la salle Cap Caval depuis un an. Le futur équipement devra répondre aux attentes du public, offrir un accueil moderne, accessible et inclusif, et constituer un véritable lieu de vie. La capacité de la salle sera d'au minimum 150 places, sans compter les places PMR.
La municipalité ambitionne de proposer une programmation diversifiée (Art et Essai, cinéma jeune public, cinéma grand public) et d'intégrer des fonctions complémentaires : actions d'éducation à l'image, conférences et rencontres, événements culturels variés.
Au-delà de la seule diffusion de films, le futur cinéma devra être un espace fédérateur, ouvert et accueillant, contribuant pleinement à la dynamique culturelle du territoire.

Vu l'avis favorable de la commission *« Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication »* du mardi 25 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mercredi 26 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'AUTORISER la construction d'un nouveau cinéma municipal,

DE PRENDRE ACTE de la présentation des scénarios tels que ci-dessus exposés,

DE RETENIR le site de Kérity pour la démolition-reconstruction d'un cinéma mono-écran, scenario 2,

DE DIRE que le futur cinéma devra répondre aux objectifs précités et satisfaire à toutes les normes réglementaires,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et percevoir des subventions auprès des différents partenaires et institutionnels concernés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche permettant l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL